



Rachat de contrat d'assurance vie

Par **simjam**, le **25/08/2014** à **11:28**

J'ai intention de racheté mes contrats d'assurance vie

le premier date d'effet 01 02 1999

le deuxième date d'effet 01 02 2001

le troisième date d'effet le 21 03 2006

a savoir que les taxes sociales(pour les contrats souscrits hors du cadre de la loi Madelin)le

taux globale des taxes sociales s'élève a 15,5%

question suis je dans ce cadre ou en dehors de cette lois

merci a l'avance simjam